

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an.

Etats-Unis, \$1.25.

Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—Lettre de NN. SS. les Archevêques et Evêques de l'Ontario—Jugement décisif—Emouvant appel du Cardinal Mercier—Feu le R. P. Joachim Allard, O.M.I.—Dans les champs de l'apostolat—Véture et profession religieuse à la Maison-Chapelle—Profession religieuse à l'Académie Ste-Marie—Feu M. Joseph-Hector Tremblay—Deux lettres du P. Lacombe écrites en 1852—Véture à la Maison Provinciale—"La Bannière"—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

VOL. XVI

15 FÉVRIER 1917

No 4

LETTRE DE NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES DE L'ONTARIO

AU SUJET DE LA QUESTION BILINGUE

Archevêché d'Ottawa, le 30 janvier 1917.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et aux fidèles de la province d'Ontario, salut et bénédiction.

CHERS FRÈRES,

Les archevêques et évêques soussignés, ayant juridiction dans l'Ontario, ont tenu une assemblée à Ottawa, le 24 janvier 1917, et après mûre considération, après avoir soigneusement étudié la question soumise à leur considération et après avoir prié avec ferveur, ils sont arrivés à l'unanimité à la conclusion suivante :

Les évêques de l'Ontario, réunis en assemblée, voient avec crainte et douleur les divisions et les dissentiments causés dans la province par la question bilingue, et profondément désireux de promouvoir la paix et l'harmonie civiles et religieuses, ils adressent au clergé et aux fidèles une solennelle exhortation, leur enjoignant en même temps d'obéir à toutes les lois et à tous les règlements qui sont justes et que les autorités civiles feront de temps à autre.

De plus, ils prient respectueusement la majorité de cette province de considérer d'une manière sympathique les aspirations et les demandes de leurs concitoyens canadiens-français relatives à l'établissement et au fonctionnement des écoles bilingues, leur permet-